

Lundi 10 février 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 10^{ième} jour de février 2020 à 19 heures à l'Édifice municipal du 541 Principale, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard .

Le directeur général est présent ainsi que l'adjointe administrative
6 personnes forment l'assistance.

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2020-14

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 02 et du 17 décembre 2019 ainsi que du 20 janvier 2020
3. Suivi de procès-verbal
4. Rapport de la mairesse
5. Rapport des conseillers
6. Correspondance
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. UPA-Demande d'appui pour la réforme de la fiscalité agricole
10. Dossier égout 602 principale-réclamation facture plombier -mai 2018
11. Engagement et partenariat pour projet intervenante de proximité en sécurité alimentaire et au service budgétaire et d'information sociale du Centre populaire
12. Appui pour le projet d'épicerie communautaire dans MRC du Domaine-du-Roy
13. Demande d'appui pour décréter Avril mois de la jonquille
14. Fonds de développement des territoires (FDT) locale- Ameublement du secteur des jeux d'eau- projet « Expérience vacances »
15. Fonds de développement des territoires (FDT) locale- Aménagement du Parc intersection rte155- projet « Faire le plein... »

16.Programme PAFIRS-Demande d'aide financière-Projet piscine

17. Programme de développement de serres communautaires-
Achat de
Serres O'Garden

18. Pour la Corporation des Loisirs=Demande de subvention pour l'ombrière de dermatologie(ACD)2020- Acquisition de voile d'ombre

19. Période de question

20.Divers

a) Service du déjeuner pour semaine de la persévérance scolaire

21.Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

2. Adoption des procès-verbaux du 02 et du 17 décembre 2019 ainsi que du 20 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ M. Yvon Deschênes

2020-15

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les procès-verbaux du 02 et du 17 décembre 2019 et du 20 janvier 2020 sont acceptés tels que rédigés et transmis

3. Suivi de procès-verbal

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certaines résolutions de la séance précédente.

4. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions depuis la dernière séance et donne les informations reçues.

5. Rapport des conseillers

Chacun des conseillers mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance.

6. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier
2020-16

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les dons et les invitations ci-dessous :

CORRESPONDANCE

10 Février 2020

- ❖ MEPAC (regroupement en éducation populaire autonome de la région) :
Demande de don. **Refusé**

- ❖ FQM :
Formation gratuite en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal le 24 mars 2020 au Centre récréatif Quatre-Temps de St-Prime. Le repas est compris. **Inscrire Mme Cindy Plourde, M. Vincent Simard, M. Yvon Deschênes**

- ❖ Carrefour Jeunesse Emploi des Bleuets :
Remerciement pour les 15 ans de contribution

- ❖ Réseau Biblio :
Rencontre le 5 mars à 9hrs à la bibliothèque afin de discuter de la vision de la bibliothèque et proposer des pistes de solutions pour le service. **Accepté**

7. Acceptation des Comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2020-17

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous ;

COMPTES À PAYER Séance du 10 février 2020

COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Bell	110.13 \$
Bell	88.53 \$
Bell	114.97 \$

Hydro Québec	65.81 \$
Hydro Québec	1 134.15 \$
Hydro Québec	685.87 \$
Hydro Québec	298.09 \$
Hydro Québec	30.24 \$
TéluS	174.62 \$
Nicolas Blanchette	300.00 \$
FACTURES ANNÉE 2019	
Formiciel	278.01 \$
Nutrinor	337.23 \$
Rénovation NADA (18 602.96 x50%)	9 301.48\$
Total comptes payés	12 919.13\$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Accessoires D'Autos	308.56 \$
Avocats Gaudreault, Saucier Simard	1 614.25 \$
Brasserie Labatt	898.11 \$
Centre du Sport Lac-St-Jean	119.56 \$
Coop Chambord	1 270.76 \$
Desco	365.16 \$
Déctetra	448.40 \$
Electricité du Lac	1 342.37 \$
Energie & Ressources Naturelles	4.00 \$
Environnex	390.92 \$
Françoise Lapointe	312.50 \$
Mégaburo	46.19 \$
Mobilier 2000	143.71 \$
Molson	1 197.93 \$
MRC Domaine du Roy	10 795.78 \$
Nutrinor	2 917.66 \$
Pompe Saguenay	5 682.40 \$
Refuge Animal	4 044.58 \$
Réseau Biblio	3 025.36 \$
Signis	481.75 \$
Télénet	358.03 \$
UAP inc.	2 083.09 \$
Ville de Roberval	51 242.00 \$
Total comptes à payer	89 093.07
TOTAL GÉNÉRAL:	102 012.20 \$

8. Période de questions

Aucune question n'est soulevée

9. UPA-Demande d'appui pour la réforme de la fiscalité agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 20 janvier 2020, à la demande de l'union dont elle est membre (FQM-Fédération Québécoise des Municipalités), par sa résolution 2020-09, le conseil municipal exprimait son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT QUE à la suite d'une lettre datée du 17 janvier 2020 et expédiée à tous les maires de notre MRC, le conseil d'administration de la Fédération de l'UPA du Sag-Lac-st-Jean demande l'appui des conseils municipaux à l'effet de demander au Gouvernement du Québec, de travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi no 48;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-18

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil n'accorde pas son appui à l'UPA, ayant déjà appuyé la résolution de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), union dont elle est membre et qui est contraire à ce que désire l'UPA

10. Dossier égout 602 principale-réclamation facture plombier -mai 2018

CONSIDÉRANT qu'en mai 2018, le propriétaire du 602 Principale rencontrait un problème d'obstruction d'égout pour sa résidence, et suite à sa déclaration à la municipalité, le contremaître municipal s'est rendu visualiser la conduite principale devant sa résidence afin de vérifier si celle-ci était obstruée, ce qui n'était pas le cas. Les représentants de la municipalité ont alors dit au propriétaire de demander à un plombier de venir passer une caméra afin de localiser le problème d'obstruction en lui disant que si le problème était à l'intérieur de l'emprise de la rue, la municipalité défraierait la facture mais que si le problème se situe du côté privé de l'emprise, ce dernier devra l'acquitter.

CONSIDÉRANT qu'effectivement il s'avéra que sa conduite (ancienne conduite en tuyau de grès) était carrément cassée faisant en sorte que de la terre s'y introduisait et a obstrué la conduite et même jusque dans l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT que depuis, la facture au montant de 492,09\$ taxes incluses du plombier n'a jamais été acquittée, de telle sorte que ce dernier a envoyé celle-ci à une firme de recouvrement, qui suite à un premier appel à la municipalité, lui demandant d'acquitter ladite facture puisque selon le propriétaire la municipalité est responsable du bris alléguant qu'il possède des documents signés culpabilisant cette dernière, ce que le directeur-général et contremaître refuse puisque la municipalité n'est pas responsable et demande à voir copie de ces documents;

CONSIDÉRANT que suite à un deuxième appel, la firme de recouvrement mentionne que le propriétaire accepterait d'en assumer 50 % si la municipalité en payait aussi 50 %, ce que le directeur-général refuse toujours puisque la version n'a pas changé considérant la municipalité non responsable et les documents en question n'ont pas de rapport avec le bris de sa conduite puisqu'il s'agit d'un extrait de résolution no 2006-21 adoptée par le conseil municipal le 23 janvier 2006 en guise d'entente avec le propriétaire pour l'installation d'un muret de bloc de ciment à 5 pieds de l'asphalte pour une question de visibilité et sécurité en hiver pour le public sortant de la Rue Bouchard pour s'engager sur la Rue Principale(Route 155);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-19

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil n'accepte pas d'assumer 50 % de la facture du plombier ni aucun montant puisqu'elle n'est pas responsable et ne peut créer un précédent si elle acceptait ;

QUE cette façon de faire afin de localiser un problème de conduite d'aqueduc ou d'égout ou obstruction est une pratique courante avec tous les propriétaires. La municipalité est assez honnête et responsable d'assumer les factures en totalité quand elle est en est responsable, ce qui n'est pas le cas dans le présent dossier.

11. Engagement et partenariat pour projet intervenante de proximité en sécurité alimentaire et au service budgétaire et d'information sociale du Centre populaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité St-François-de-sales désire vous faire part de son engagement et de son partenariat à l'égard de votre projet du CENTRE POPULAIRE de Roberval qui sera présenté dans le cadre du « Fonds québécois d'initiatives sociales »;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité travaille un projet consistant à mettre en place des services alimentaires (tels que les groupes d'achats, les cuisines collectives et les dépannages alimentaires) ainsi que des services niveau financier (ateliers budgétaires et alimentaires, impôts, aide, etc.) pour les résidents de notre municipalité, car il n'y existe plus d'épicerie et étant éloignés, la mise en place de ces services aiderait beaucoup les résidents de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2020-20

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-sales s'engage envers le Centre Populaire de Roberval dont

l'engagement se traduira par une contribution non monétaire évaluer à 5 400 \$ pour la durée totale de votre projet, soit environ 150 \$ / mois. Cette contribution consistera à offrir gratuitement un local, l'entretien, les assurances, l'électricité, des télécommunications, du matériel (ex. : réfrigérateur, congélateur, photocopies, etc.) pour la réalisation de vos activités. Nous nous engageons aussi à publiciser vos services et à vous référer de la clientèle.

12.Appui pour le projet d'épicerie communautaire dans MRC du Domaine-du-Roy

CONSIDÉRANT QUE le Centre Populaire de Roberval travaille un projet consistant à mettre en place des services alimentaires (tels que les groupes d'achats, les cuisines collectives et les dépannages alimentaires) ainsi que des services niveau financier (ateliers budgétaires et alimentaires, impôts, aide, etc.) pour les résidents de notre municipalité nous interpelle personnellement, car nous n'avons plus d'épicerie et étant éloignés, la mise en place de ces services aiderait beaucoup les résidents de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales désire vous faire part de son engagement et de son appui à l'égard de votre projet qui sera présenté dans le cadre du « Fonds québécois d'initiatives sociales ».

QUE ce conseil est heureux de voir un tel projet pouvoir se réaliser dans notre milieu.

13. Demande d'appui pour décréter Avril mois de la jonquille

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Vincent Simard

2020-22

APPUYÉ PAR Mme Annie Girard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

14. Fonds de développement des territoires (FDT) locale- Ameublement du secteur des jeux d'eau- projet « Expérience vacances »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière à la MRC du Domaine-du-Roy à même le Fonds de développement des territoires (FDT) locale, pour un projet intitulé « **Expérience vacances** » consistant à acquérir de l'ameublement pour le secteur des jeux d'eau, jeux installés en août 2019 dans son parc récréatif municipal, soit des chaises, bancs, tables et parasols, le tout pour un montant d'environ 13 500\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-23

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité autorise et appuie la présentation d'une demande d'aide financière à la MRC du Domaine-du-Roy à même le Fonds de développement des territoires (FDT) locale, pour un projet intitulé « **Expérience**

vacances » consistant à acquérir de l'ameublement pour le secteur des jeux d'eau, jeux installés en août 2019 dans son parc récréatif municipal, soit des chaises, bancs, tables et parasols, le tout pour un montant d'environ 13 500\$;

QUE ce conseil accepte d'assumer sa part des coûts de 15% du total des dépenses;

QUE la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales, tout document relatif à ce dossier.

**15. Fonds de développement des territoires (FDT) locale-
Aménagement du Parc intersection rte155- projet « Faire le plein... »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière à la MRC du Domaine-du-Roy à même le Fonds de développement des territoires (FDT) locale, pour un projet intitulé **Aménagement du Parc intersection rte155- projet « Faire le plein... »** consistant à des travaux d'aménagement pour son petit parc situé à l'intersection de la rue Principale et rue Bouchard, le tout pour un montant d'environ 11500\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard
2020-24

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité autorise et appuie la présentation d'une demande d'aide financière à la MRC du Domaine-du-Roy à même le Fonds de développement des territoires (FDT) locale, pour un projet intitulé **Aménagement du Parc intersection rte155- projet « Faire le plein... »** consistant à des travaux d'aménagement pour son petit parc situé à l'intersection de la rue Principale et rue Bouchard, le tout pour un montant d'environ 11500\$;

QUE ce conseil accepte d'assumer sa part des coûts de 15% du total des dépenses;

QUE la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales, tout document relatif à ce dossier.

16. Programme PAFIRS-Demande d'aide financière- Projet piscine

CONSIDÉRANT que la municipalité St-François-de-sales désire toujours ardemment pouvoir enfin réaliser son projet d'installation d'une piscine dans son parc récréatif municipal, comblant ainsi une attente prolongée et désirée de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que pour combler enfin ce rêve, le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au Programme PAFIRS (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) du Gouvernement du Québec pour un montant de 600 000\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel
2020-25

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales autorise et appuie la présentation d'une demande d'aide financière au Programme PAFIRS (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) des Gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre d'une entente bilatérale, le tout pour un montant de 600 000\$, consistant en l'aménagement d'une piscine pour son parc récréatif municipal et destinée à tous ses citoyens ;

QU' advenant une décision favorable de la part du Programme, le conseil municipal s'engage à assumer sa part des coûts s'établissant au tiers du total des coûts ;

QUE la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales, tout document relatif à ce dossier.

17. Programme de développement de serres communautaires- Achat de Serres O’Garden

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de St-François-de-sales désire faire l’acquisition de serres O’Garden et que pour ce faire, désire profiter d’une aide financière dans le cadre du programme de développement de serres communautaires;

CONSIDÉRANT QU’une telle acquisition est en lien direct avec sa forêt nourricière pour laquelle, notre municipalité a remporté des prix en 2018 et en 2019 dans le cadre des Fleurons du Québec ainsi qu’au virage vert que le conseil municipal a entrepris depuis les dernières années;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2020-26

ET RÉSOLU À l’unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de St-François-de-sales appuie la demande d’aide financière dans le cadre du programme de développement de serres communautaires afin de faire l’acquisition de **trois** serres O’Garden pour le coût total de 3 000\$;

QU’ advenant une décision favorable de la part du Programme, le conseil municipal s’engage à assumer sa part des coûts s’établissant à 10% du total des coûts ;

QUE la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales, tout document relatif à ce dossier.

18. Corporation des Loisirs-Demande de subvention pour l’ombrière de dermatologie(ACD)2020- Acquisition de voile d’ombre

CONSIDÉRANT QUE l’Association canadienne de dermatologie (ACD) met à la disposition du public une subvention pour l’acquisition d’ombrière (voile d’ombre bloquant 86% des rayons UV;

CONSIDÉRANT QUE l’installation de telles voiles serait très pertinente sur le pourtour de notre nouvelle aire de jeux d’eau installée en août 2019 afin de protéger nos enfants des rayons du soleil et surtout qu’actuellement , aucune ombre n’est disponible à proximité ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel
2020-27

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-sales autorise et appuie la présentation d'une demande d'aide financière à l'Association canadienne de dermatologie (ACD) afin de faire l'acquisition de deux ombrières (voiles de 12 pieds par 12 pieds) du Fournisseur Imago Structure de Falardeau pour le coût total de 1 584\$ (excluant poteaux et installation), le tout à être installé sur le pourtour de nos jeux d'eau du parc récréatif municipal;

QU' advenant une décision favorable de la part du Programme, le conseil municipal s'engage à assumer sa part des coûts;

QUE la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-sales, tout document relatif à ce dossier.

19-périodes de questions

Sans question spécifique, la mairesse discute plus amplement du projet de l'item 11 quant au projet avec le Centre Populaire pour un service d'épicerie communautaire et certains détails de fonctionnement s'il y avait réalisation

20.Divers

a) Service du déjeuner pour semaine de la persévérance scolaire

Dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire qui aura lieu très bien tôt, la mairesse demande à tous les membres du conseil s'ils acceptent encore cette année, de servir volontairement les petits déjeuners à l'école Bois-Joli par le biais du club des petits déjeuners pour le mercredi 19 février à 7 heure. Tous acceptent selon leur disponibilité.

21-Fixation prochaine séance et levée de la présente

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2020-28

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance du conseil ordinaire est fixée au lundi
02 mars à 19 h telle que prévue;

QUE la présente séance soit levée, il est 20h 30

Mairesse
Cindy Plourde

dir-gén.
Renaud Blanchette